

Association parlementaire Nouveau-Brunswick - Québec

Le 8 juin 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire rapport des activités de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick - Québec pour l'année 2004-2005.

Vous trouverez en annexe la fiche synoptique de l'activité tenue au cours de cette période.

Objectifs de l'Association

L'entente pour la création de l'Association a été signée à Québec le 1^{er} septembre 2004, en marge de la 50^e Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC).

L'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec a pour objectifs de développer un dialogue interparlementaire entre les deux institutions ainsi que de constituer un forum pour la tenue de rencontres régulières. Elle vise également à renforcer les liens d'amitié entre les Néo-Brunswickois et les Québécois et à amplifier les échanges dans plusieurs domaines, notamment l'économie et le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, le transport, les questions frontalières, la santé, l'environnement, l'éducation, la culture et le tourisme. L'entente prévoit la tenue de rencontres annuelles statutaires, en alternance au Québec et au Nouveau-Brunswick.

...2

_____ 2/1

Bilan des activités de l'année 2004-2005

L'Assemblée nationale, à l'initiative de son président, proposait au printemps 2004 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick la conclusion d'une entente de coopération bilatérale formelle, à l'instar des relations qu'elle entretient avec sa voisine ontarienne. Des liens étroits unissaient déjà les parlementaires du Nouveau-Brunswick et du Québec au sein de la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, et il apparaissait maintenant nécessaire de constituer un forum où ceux-ci puissent tenir des rencontres régulières sur des sujets d'intérêt bilatéral.

Le 1^{er} septembre 2004, le président de l'Assemblée nationale du Québec et son homologue de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ont ainsi procédé à la signature d'une entente créant l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec. L'Association a tenu sa première session à Québec, du 17 au 20 octobre 2004, session durant laquelle plusieurs thèmes ont été abordés, tels que le développement régional par le tourisme, l'assurance-automobile, le gouvernement en ligne, la sécurité routière, le commerce et la mobilité de la main-d'œuvre interprovinciale ainsi que l'intervention précoce en éducation.

Conclusion

La création en soi de cette association est une réussite importante à souligner pour l'Assemblée nationale et est le fruit des efforts de son président. La première session des travaux tenue à l'Assemblée nationale a non seulement été l'occasion d'une première prise de contact entre les deux institutions, mais a également permis un échange d'expertise dans divers domaines. Certains de ces échanges d'expertise trouvent un écho en matière de coopération intergouvernementale entre les deux provinces, notamment en ce qui concerne le gouvernement en ligne, car le Québec a choisi de s'inspirer du modèle du Nouveau-Brunswick en cette matière (Services Nouveau-Brunswick).

Les activités de l'Association ont également permis de mieux faire connaître nos activités parlementaires et d'établir des liens privilégiés avec les représentants de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Enfin, la cérémonie soulignant l'entrée en vigueur de la Proclamation royale désignant le 28 juillet comme journée de commémoration du Grand Dérangement, tenue à l'Assemblée nationale, a renforcé le rapprochement entre les communautés d'origine acadienne du Nouveau-Brunswick et du Québec. En décembre 2004, une motion semblable à celle qui avait été présentée à l'Assemblée nationale a été déposée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par un membre de la section de cette province de l'Association et a été adoptée à l'unanimité.

La prochaine session est prévue au Nouveau-Brunswick en octobre 2005, et l'Association entend approfondir deux des thématiques abordées en octobre 2004.

Je demeure à votre disposition pour discuter de ce rapport et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



NANCY CHAREST
Présidente déléguée de la section du
Québec de l'Association parlementaire
Nouveau-Brunswick-Québec

p. j. Fiche synoptique

PREMIÈRE SESSION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE
NOUVEAU-BRUNSWICK – QUÉBEC

Fiche synoptique

Activité

- Section du Québec de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec
- Québec (Québec)
- 17 au 20 octobre 2004

Participants

Délégation de l'Assemblée nationale du Québec

- M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec
- Mme Nancy Charest, présidente déléguée de la section du Québec et députée de Matane
- M. Serge Deslières, vice-président de la section du Québec et député de Beauharnois
- M. Maxime Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine
- M. Raymond Bernier, député de Montmorency
- M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet
- Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière
- M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
- Mme Lise Grondin, directrice du cabinet du président
- M. François Boutin, secrétaire administratif de la section du Québec
- Mme Christiane Savoie, conseillère en protocole

Délégation de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

- M. Bev Harrison, président de l'Assemblée législative
- M. Cy Leblanc, vice-président de l'Assemblée législative et président délégué de la section du Nouveau-Brunswick
- M. Claude Williams, vice-président de la section du Nouveau-Brunswick et député de Kent-Sud
- M. John Betts, député de Moncton Crescent
- M. Eugene McGinley, député de Grand Lake
- M. Ronald Ouellette, député de Grand-Sault
- Mme Loredana Catalli Sonier, greffière
- M. Billy Carter, assistant de M. Bev Harrison

Contexte

- Première session de cette Association qui a été créée à l'initiative du président de l'Assemblée nationale.
- L'entente pour la création de l'Association a été signée à Québec le 1^{er} septembre 2004, en marge de la 50^e Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC).
- Il a été convenu que l'Association se réunira une fois par année en alternance au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Thèmes

- L'actualité politique au Nouveau-Brunswick et au Québec
- Le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- Présentation de trois thèmes par la section du Québec :
 - Le développement régional par le tourisme
 - L'assurance-automobile
 - Le gouvernement en ligne
- Présentation de trois thèmes par la section du Nouveau-Brunswick :
 - La sécurité routière (route 185)
 - Le commerce et la mobilité de la main-d'œuvre interprovinciale
 - L'intervention précoce en éducation

Objectifs et enjeux

- L'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec a pour objectifs de développer un dialogue interparlementaire entre les deux institutions ainsi que de constituer un forum pour la tenue de rencontres régulières.
- Elle vise également à renforcer les liens d'amitié entre les Néo-Brunswickois et les Québécois et à amplifier les échanges dans plusieurs domaines, notamment l'économie et le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, le transport, les questions frontalières, la santé, l'environnement, l'éducation, la culture et le tourisme.

Commentaires/conclusions

- Le 9 octobre, les membres de la section du Nouveau-Brunswick ont été officiellement présentés en Chambre à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale. De plus, ils ont assisté à la cérémonie soulignant l'entrée en vigueur de la Proclamation royale désignant le 28 juillet comme journée de commémoration du Grand Dérangement. Pour cette occasion, le drapeau acadien avait été hissé à l'Hôtel du Parlement, et ce geste a été fort apprécié par la délégation. Des allocutions ont été prononcées en Chambre notamment par le lieutenant-gouverneur, le premier ministre et le chef de l'opposition officielle du Québec. Cette cérémonie s'est avérée un événement historique d'une grande intensité, qui a fait l'objet d'une couverture médiatique dans les deux provinces, ce qui a permis entre autres de faire mieux connaître les travaux de l'Association.
- Cette première session de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec a permis de constater un très fort intérêt de part et d'autre en faveur d'une coopération à long terme entre les deux institutions.

Commentaires/conclusions
(suite)

- Chacune des sections est présentement en délibération afin de choisir un thème qui sera approfondi au cours de l'année à venir.

Coûts

- 14 353,00 \$

(2005/06/06)

